

Barreau de Grenoble / Evelyne Tauleigne clôt son mandat

Vie juridiqueAvocats - Publié le 03 décembre 2021 à 06h00, par ESSOR Isère

Clôture de deux années d'un mandat hors-normes, Evelyne Tauleigne a tenu sa rentrée solennelle lors d'une soirée à Alpexpo le 26 novembre.



La rentrée solennelle s'est tenue le 26 novembre à Alpexpo. (Caroline Thermozy-Liaudy)

Hors-normes car en seulement deux années de mandat, madame le bâtonnier de Grenoble aura dû faire face, entre autres, à la réforme des retraites des avocats et à la crise du Covid. Le secret professionnel et la limitation de la défense en mille mots, ont aussi demandé l'attention du bâtonnier en cette fin de mandat, et devraient occuper une partie du mandat des successeurs : Jean-Yves Balestats (bâtonnier) et Sylvia Rizzi (vice bâtonnière).

C'est très émue qu'Evelyne Tauleigne a retracé lors de cette soirée, les difficultés qu'elle, l'ordre, et le barreau de Grenoble ont dû surmonter, mais aussi les solutions et initiatives qui ont su être trouvées au cours des deux dernières années. « *Je me suis retrouvée dans une situation d'urgence, à devoir prendre des décisions parfois contradictoires* » assumait-elle. Mais face à l'adversité, les forces ont été mobilisées. Aussi, ce mandat sera celui du soutien aux étudiants en précarité, de la dématérialisation des procédures de justice... « *La charge du bâtonnier, si elle procure beaucoup de joies, est aussi lourde de contrainte et je n'ai pas été épargnée [...]. Ce mandat a été atypique jusqu'au bout mais je ne regrette pas. Je savais la fonction exigeante même si je n'imaginai pas un tel contexte* ».

Souriante comme toujours, Evelyne Tauleigne, qui lors de sa prise de fonction avait déjà fait référence à une scène humoristique, n'a pas manqué de clore son mandat dans le même esprit, reprenant le plus célèbre monologue d'Edouard Baer. « *Je ne crois pas qu'il y ait de bonne ou de mauvaise situation...* »

Caroline Thermozy-Liaudy

Abécassis

Me Albane Miran est la lauréate 2021 du prix Abécassis, concours d'éloquence du barreau de Grenoble. Le concours portait cette année sur le thème de l'immunité de la défense. Peut-elle être mise à mal par les atteintes au secret professionnel ? Par le manque de moyens de la justice ?

Caroline Thermozy-Liaudy / La remise du prix Abécassis à Me Albane Miran

Remontant au délit d'audience, elle rappelle au passage qu'il a fallu attendre l'action de R.Badinter en 1982 pour faire changer le serment prêté par les avocats lors de leur entrée dans la profession.

